

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 42.

XV. Jahrgang. — *XV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 15. October 1831. — *Porrentruy.* Samedi, 15 Octobre 1831.

Großer Rath der Republik Bern.

4. Sitzung. — Montags den 3. October 1831.

Die Sitzung wurde um 10 Uhr, durch den ältesten Deputierten H. Advocat Bay, ehemals Mitglied des Vollziehungs-Directoriums der Helvetischen Republik, eröffnet. Nach einer den Umständen angemessenen Rede, ernannte die Versammlung zu provisorischen Secretarien, die H. David Imhoof und Ludwig Hahn, und deßgleichen zu Stimmenzählern die H. Ganguillet, und L. Graf.

Der Namensaufruf wurde hierauf vorgenommen, und jedes Mitglied legte dem Büreau seinen Zusammenberufungsbrief vor.

Dann beschäftigte sich die Versammlung mit der Wahl des einstweiligen Präsidenten. H. Rathsherr Tscharner und H. Obrist Koch, wurden vorgeschlagen, H. Rathsherr Tscharner wurde einstimmig erwählt.

Dieser nahm hierauf den Präsidentenstuhl ein, und die Versammlung bezeugte dem H. Alterspräsidenten ihren Dank.

Grand-Conseil de la République de Berne.

1.re *séance.* — *Lundi*, 3 *octobre* 1831.

La séance est ouverte à 10 heures par le doyen d'âge, M. l'avocat *Bay*, ancien membre du directoire de la République Helvétique, qui après un discours analogue à la circonstance, désigne pour secrétaires provisoires, MM. David Imhoof et Louis Hahn, et pour scrutateurs provisoires, MM. F. Ganguillet et Louis Graf.

Il est procédé à l'appel nominal, et chaque membre présente successivement au bureau sa lettre de convocation.

Ensuite l'assemblée s'occupe de l'élection d'un Président provisoire. On propose *M. le Conseiller Tscharner* et *M. le Colonel Koch*, et *M. le Conseiller Tscharner* est élu à l'unanimité.

Il occupe le fauteil, et l'assemblée adresse ses remercimens à M. le Président d'âge.

Zu provisorischen Secretarien wurden hierauf erwählt:

Die H. Carl Neuhaus;
Hahn ehemaliger Amtsschreiber.

Zu provisorischen Stimmenzählern:

Die Hrn. Ganguillet und Denler.

Der H. Präsident zeigt der Versammlung an, daß sie durch die Ernennung des provisorischen Büreau als Wahlversammlung zur Ernennung der 40 Ergänzungsmitglieder des Großen Rathes constituirt sey.

Nach kurzer Berathung wegen einem vorgeschlagenen Aufschub auf den folgenden Tag, wird die Wahl angefangen; demnach sind zu Mitgliedern ernennt:

1. H. Küpfer, Tuchherr in Bern.
2. „ Simon, Depos. Cassa Verwalter.

Um 2 Uhr wird die Sitzung aufgehoben.

2te. Sitzung. — Dienstag 4. October 1831.

Präsident Hr. Rathsherr Tscharner.

Die Wahl der 40 Ergänzungsmitglieder wird fortgesetzt; es werden erwählt:

3. H. Schnell, Stadtschreiber in Burgdorf.
4. „ Rüfenacht, Hauptmann in Thun.
5. „ Kohler, Neg. in Bern.
6. „ Gerber-Raillard, Neg. in Bern.
7. „ Gerwer, Advocat in Bern.
8. „ Osterried Vater, Baumeister in Bern.
9. „ Kocher, Neg. in Bern.
10. „ Fromm, Neg. in Burgdorf.
11. „ v. Graffenried, Kriegszahlmeister.
12. „ Tschabold, Notar zu Herlenbach.

Um 4 Uhr wird die Sitzung aufgehoben.

3te. Sitzung. — Mitwoch 5 October.

Präsident H. Rathsherr Tscharner.

Es werden zu Mitgliedern des großen Raths erwählt:

13. „ H. Simon Fr., Notar in Bern.
14. „ Fueter, Mitglied des Stadtraths in Bern.
15. „ Monnard, ehe. Mitgl. des Verfassungsraths.
16. „ Geisbüller, Hauptman v. Walkringen.
17. „ Ziegler, Friedrich, Bierbrauer in Bern.
18. „ Scheurer, Criminal Actuar.

Sont ensuite élus Secrétaires provisoires:

MM. Charles Neuhaus;
Hahn, ancien greffier de district.

Scrutateurs provisoires:

MM. Ganguillet et Dennler.

M. le Président annonce à l'assemblée que le bureau provisoire étant composé, elle est aux termes de la loi constituée en collége électoral, pour la nomination des 40 membres complémentaires du Grand-Conseil.

L'assemblée procède aux élections, après une légère discussion pour le renvoi à demain.

Sont en conséquence élus membres du Grand-Conseil:

1. MM. Kupfer, nég. à Berne.
2. » Simon, Georges, directeur de la caisse de dépôt à Berne.

La séance est levée à deux heures.

2.e *séance.* -- *Mardi*, 4 *octobre* 1831.

Présidence de M. le Conseiller Tscharner.

L'assemblée continue les élections des 40 membres complémentaires; sont élus:

3. MM. Schnell, chancelier à Berthoud.
4. » Rufenacht, Capitaine à Thoune.
5. » Kohler allié de Rutté, nég. à Berne.
6. » Gerber-Raillard, nég. à Berne.
7. » Gerwer, avocat, à Berne.
8. » Osterried, père, architecte à Berne.
9. » Kocher, nég. à Berne.
10. » Fromm, nég. à Berthoud.
11. » de Graffenried, payeur de la guerre à Berne.
12. » Tschabold, notaire, d'Herlenbach.

La séance est levée à quatre heures.

3.e *séance.* -- *Mercredi* 5 *octobre* 1831.

Présidence de M. le Conseiller Tscharner.

Sont élus membres du Grand Conseil:

13. MM. Simon, Fréderic, notaire à Berne.
14. » Fueter, Conseiller de ville à Berne.
15. » Monnard, de la Constituante.
16. » Geisbuller, capitaine à Walkringen.
17. » Ziegler, Fréderic, brasseur à Berne.
18. » Scheurer, Secrétaire de la police à Berne.

19. „ Morlot, Arzt in Bern.
20. „ Balzinger, Amtsrichter zu Wabern.
21. „ Schneider Dufresne, nég. zu Bern.

Um 4 Uhr wird die Sitzung aufgehoben.

Da H. Stadtschreiber Schnell von Burgdorf die Wahl abgelehnt, so sind die nochfehlenden zwanzig Mitglieder erwählt worden wie folgt:

22. H. Stämpfli, jünger, Hauptmann.
23. „ Leuenberger, Amtsrichter von Dürrenroth.
24. „ Carl Koch von Thun (Sohn des Obersten).
25. „ Herren, Gemeindammann in Neuenegg.
26. „ Helg, Salzfaktor in Delsberg.
27. „ Morell, Spitaleinzieher.
28. „ Huber-Verdan, Negot. in Biel.
29. „ Jaggi, Prokurator in Bern.
30. „ von Luternau (Schwiegersohn des Herrn Verhörrichters).
31. „ Florian Immer.
32. „ Wagner, Strohhutfabrikant.
33. „ Dr. Tribolet, Sohn.
34. „ Eggimann von Thun.
35. „ Franz Wagner, Major in Bern.
36. „ Friedr. Pagenstecher, Apotheker.
37. „ Friedr. Müller, Notar in Nidau.
38. „ Oberst-Lieut. Hahn.
39. „ J. Im Obersteg, Amtsrichter zu Boltigen.
40. „ A. Baumgart, Lieutenant zu Gerzensee.
41. „ L. Volz, Negotiant in Bern.

Publikation.

Diejenigen hochwürdigen Priester, welche um die vakante Stelle eines Pfarrers von Pleigne im Amtsbezirk Delsberg sich zu bewerben gedenken; werden angewiesen, sich bis spätestens den 28. dieses Monats vor dem Hochwürdigsten Herrn Bischof von Basel in Solothurn zu diesem Behufe zu melden, und in sofern sie noch nicht Pfarrer gewesen, oder noch kein Examen vor dem Hochwürdigsten Herrn Bischof ausgehalten haben, den 29. desgleichen Monats, des Vormittags, ein solches, in Solothurn zu bestehen.

Staatskanzlei Bern:

Der Rathsschreiber, Wurstemberger.

19. » Morlot, docteur en médecine à Berne.
20. » Balzinger, Lieutenant de justice à Wabern.
21. » Schneider-Dufresne, négot. à Berne.

La séance est levée à quatre heures.

M. Schnell, chancelier à Berthoud, n'ayant point accepté sa nommination, les vingt membres restans ont été élus ainsi qu'il suit:

22. MM. Stämpfli, le jeune, capitaine.
23. » Leuenberger, Juge à Durrenroth.
24. » Charles Koch, de Thoune (fils du Colonel).
25. » Herren, préposé de la comm. à Neuenegg.
26. » Helg, facteur des sels à Delémont.
27. » Morell, Receveur de l'hospice.
28. » Huber-Verdan, négt. à Bienne.
29. » Jaggi, Procureur à Berne.
30. » de Luternau, (gendre de M. le juge d'instruction).
31. » Florian Immer.
32. » Wagner, fabricant de chapaux de paille.
33. » Tribolet, fils, D.r en médecine.
34. » Eggimann, de Thoune.
35. » François Wagner, major à Berne.
36. » Fréd. Pagenstecher, pharmacien à Berne
37. » Fréd. Muller, Notaire à Nidau.
38. » Hahn, Lieutenant-Colonel.
39. » J. Im Obersteg, Juge à Boltigen.
40. » A. Baumgart, Lieutenant à Gerzensée.
41. » L.-F. Volz, négociant à Berne.

Publication.

MM. les ecclésiastiques qui désireraient d'obtenir la cure vacante de Pleigne, au Graud-Bailliage de Delémont, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter à cet effet auprès de Mgr. l'évêque de Bâle, à Soleure, au plus tard le 28 de ce mois, et au cas qu'ils n'auraient pas encore rempli les fonctions de curé, ou passé un examen, qu'ils devront s'y soumettre à Soleure, le 29 du même mois, dans la matinée.

Chancellerie d'Etat de Berne:

Le Secrétaire d'Etat, Wurstemberger.

Nachricht.

Infolge Autorisation der Waisenbehörde von Nidau werden die Beyständе der Frau Wittwe, und Kinder des H. Ab. Muller sel. gewesenen Tuch, und Wein Negot. zu Nidau auf Donstag den 20. dieses Monats von 2 Uhr Nachmittags an, im Stadthause daselbst unter denn zumalen mitzutheilenden Gedingen gegen genugsame Losung versteigern lassen:

Ungefehr 8600 Maß weißen Seewein von den Jahrgängen 1827 und 1828 in Twann gelegen. 2450 Maß rothen Neuenburger, von Anno 1825, und 2200 Maß weißen La Côte Wein von Anno 1827, in Ipsach bey Nidau gelegen. Der rothe kann entweder samthaft, oder in pièces von einigen Hundert Maßen überlaßen werden.

Verschiedene Weine in Flaschen, als: Muscateller, Burgunder, und rothen Neuenburger. Mehrere grösstentheils ovale Lägerfäßer von circa 24 bis 30 Säumen haltend theils in Twann, und theils in den Kellern bey Nidau gelegen, französische pièces, und andere Kellergeräthschaften.

Eine neue einspännige, und eine zweyspännige chaise; ein altes gedektes Wienerwägelein; ein altes, und ein neues Pferdgeschirr, 2c.

Die Kaufliebhaber sind eingeladen sich bey dieser Steigerung einzufinden, mit der Anzeige daß die Muster der Weine bey der Stelle seyn werden. Diejenigen jedoch, die solche in den Kellern selbst zu kosten wünschen, belieben sich dafür bey Herrn Gerichtstatthalter Engel, und H. Négot. Irlet in Twann; in Nidau aber bey H. Lehmann und Rossel zu melden. Hinter letztern liegt auch ein ziemlich bedeutender, der Erbschaft Müller gehörender Vorrath von Tüchern, die stükweise im Fabrikpreis verkauft werden.

Nidau, den 5. October 1831.

Die Beistände der Frau Wittwe und Kinder des H. Ab. Müller sel.

Lehmann u. Rossel.

Avis

Par autorisation de la chambre des orphelins de Nidau, les conseillers tutélaires de la veuve et des enfans de feu M. Abram Muller, en son vivant négociant en draperie et en vins à Nidau, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le Jeudi 20 de ce mois, dès les deux heures de l'après midi, à la maison de ville dudit lieu, et aux conditions qui seront communiquées avant l'enchère:

Environ 8600 pots vins blancs, dits du Lac, des années 1827 et 1828, en divers vases, logés à Douane. Environ 2450 pots vin rouge de Neuchâtel de 1825, et 2200 pots vin blanc de La Côte, de 1827, logés à Ipsach près Nidau. Le vin rouge pourra être remis, soit en totalité, soit par futailles de quelques cents pots.

Divers vins en bouteilles, tels que vin de Neuchâtel rouge, vin muscat et de Bourgogne. Plusieurs vases vides en majeure partie ovales, de la contenance de 2400 à 3000 pots environ, logés en partie à Douane, et en partie dans les caves près de Nidau, des pièces vides de France, et autres meubles de cave.

Une chaise neuve à un cheval, un vieux petit char de Vienne couvert, une chaise à deux chevaux, deux harnais, dont l'un neuf, et l'autre vieux, etc.

On invite les amateurs à se rencontrer à cette vente, en les prévenant qu'ils y trouveront les échantillons des vins. Ceux cependant d'entr'eux qui préféreraient les goûter dans les caves pourront s'adresser à Douane, à Monsieur Engel, lieutenant de justice; M. Irlet négociant, et à Nidau, à MM. Lehmann et Rossel. Ceux-ci sont aussi dépositaires d'une assez grande quantité de draps appartenant à la même hoirie, et qu'ils vendent par pièces aux prix de fabrique. Nidau, le 5 octobre 1831.

Les conseillers tutélaires de la veuve et des enfans de feu M. Ab. Muller.

Lehmann et Rossel.

AVIS.

L'école de Mallerai, paroisse de Bévilard, étant devenue vacante par démission volontaire; les aspirans à cette place, sont invités à se rencontrer à la Cure de Bévilard, le Jeudi 27 octobre 1831, à dix heures du matin, munis de leurs certificats selon l'usage. L'office est le même que celui des régens de campagne, lecture à l'église les deux cinquièmes de l'année. Le bénéfice consiste en dix-

sept écus neufs, soit 68 liv. de Suisse, et un demi-penal de graine mêlé par enfant.

Donné pour être inséré dans le Journal officiel de Porrentruy.

F. Ducnot, *Pasteur et Commissaire des écoles du Grand-Bailliage de Moutier.*

On demande un fermier, muni de bons témoignages et de son chédal, pour un domaine de 40 à 50 journaux de terres labourables et en plein rapport, au centre de la vallée de Delémont, avec une très-belle et vaste maison en bon état.

A entrer en novembre prochain.

S'adresser, soit en personne, soit par lettres affranchies, à M.e Comte, notaire à Courtételle, qui donnera tous les renseignemens.

On fait savoir, que Vendredi, vingt-un octobre courant, à neuf heures du matin, à Chevenez, au domicile et à la requête du sieur Jean-Jacques Cœudevez, dit sergent, cultivateur audit lieu, il sera par le ministère de M.e Isidore Rosé, notaire à la résidence de Porrentruy, procédé à la vente volontaire de 2 chevaux, un chariot, une charrue, herses, chaînes, harnais et autres instrumens aratoires.

Ladite vente aura lieu sous des conditions très-avantageuses dont les amateurs pourront prendre connaissance en l'étude du notaire soussigné.

MM. les Maires du Bailliage, sont invités à donner la plus grande publicité aux présentes.

Porrentruy, 12 octobre 1831.

Signé I. Rosé, *Notaire.*

Moitié de maison, grange, écurie et biens-fonds épars à vendre par expropriation forcée;

Sur Charles Sauvain, charpentier, demeurant et domicilié à Eschert, Bailliage de Moutier, savoir :

1.° Une moitie de maison, située au milieu du village d'Eschert, composée de chambre d'habitation, cuisine, grange, écurie, le tout couvert en bardeaux, portée à la matrice de rôle, section *A*, art. 16.

2.° Un jardin, situé es œuchattes, section *A*, article 325.

3.° Moitié d'un verger, situé es champs de Courtaille, section *B*, article 5.

4.° Un verger, situé lieu dit dos les Clos, section *B*, article 88.

5.° Un champ, situé es Courts-Champs, section *A*, article 52.

6.° Un champ, situé derrière Champora, section *A*, article 134.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés sur le ban de la commune d'Eschert, Bailliage de Moutier.

La saisie en a été faite à la requête du Sr. Charles-Fréderic Gobat, cultivateur, demeurant et domicilié à Moutier; sur Charles Sauvain, charpentier, demeurant et domicilié audit Eschert, suivant procès-verbal de l'huissier-baillival Boivin, du 30 juin 1831.

Une copie dudit procès-verbal a été remise à M. Guerne, maire de la commune d'Eschert; une autre copie à M. Boll, Secrétaire-baillival à Moutier, qui tous deux ont visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au Greffe-baillival de Moutier, tenant les registres hypothécaires, le huit du courant.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience de la Cour-baillivale de Moutier, le neuf décembre 1831, neuf heures du matin.

Le Sr. Samuel Schaffter, agent de droit demeurant à Moutier est chargé d'occuper pour le poursuivant.

Moutier, le 10 octobre 1831.

S.l Schaffter.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 4. October 1831.
Mittelpreis von einem Mäß
Kernen . . . 28 btz. 4⅘ rap.

Roggen . . .	18 btz. 0 rp. —	22 btz. 5 rp.
Gerste . . .	10 btz. 0 rp. —	13 btz. 5 rp.
Haber der Mütt	60 „ 0 „ —	96 „ 0

Prix des grains au marché de Berne, du 4 Octobre 1831.
Prix moyen du boisseau
Epeautre égrugé, 28 bz. 4⅘ rap.

Seigle, . . .	18 bz 0 rp. —	22 bz. 5 rp.
Orge	10 bz. 0 rp. —	13 bz. 5 rp.
Avoine (le sa)	60 » 0 » —	96 0

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 7. October 1831.
Preis von einem Sack.

Kernen. . .	25 Fr. 0 Btz. —	30 Fr. 4 Btz.
Roggen . . .	00 „ 0 „ —	00 „ 0
Gerste . . .	00 „ 0 „ —	00 „ 0
Bleiben stehen Säck		1075.

Prix des grains au marché de Bâle, du 7 Octobre 1831.
Prix du sac.

Epeautre égrugé,	25 fr. 0 bz. —	30 fr. 4 bz.
Seigle, . . .	00 » 0 » —	00 » 0
Orge, . . .	00 » 0 » —	00 » 0

Le nombre de sacs non vendus est de 1075.

Kornmarkt-Preis.
Pruntrut, den 13. October 1831.

	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen	25	5
Mischelkorn	18	—
Habee	5	5
Gersten	14	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, den 12. October 1831.		
Kernen	29	—
Roggen	--	—
Gersten	15	—
Erbsen	—	—
Linsen	--	—

PRIX DES GRAINS.
Porrentruy, du 13 Octobre 1831.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	25	5
Epeautre mélangé	18	—
Avoine	5	5
Orge	14	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	—	
Delémont, du 12 Octobre 1831.		
Epeautre égrugé	29	—
Seigle	—	—
Orge	15	--
Pois	—	—
Lentilles	—	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentruy:	Pain blanc, la livre, .	17
	— mi-blanc, id. . .	15
	— bis, id. . .	13
	Le bœuf, la livre, . .	23
	Le veau, id. . . .	23
	Le mouton, id. . . .	23

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre, . .	19
	— mi-blanc, id. . . .	17
	— bis, id. . . .	15
	Le bœuf, la liv., . . .	22½
	Le veau, id. . . .	22½
	Le mouton, id. . . .	22½
	La Vache, id. . . .	15